

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise
Séance du 5 juin 2025

Date de la convocation
28/05/2025
Date d'affichage
28/05/2025

Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 23

En exercice : 22

Réf : CM 2025 – 38

Pour : 16
Contre :
Abstentions :

Publication électronique ou notification
du : 07 JUIN 2025



Le cinq juin de l'an deux mille vingt-cinq à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : 13- Elodie ALBENDIN, Olivier ANTY, Véronique APPOLONUS, Nathalie BAHIL, Denis DUBOSQUELLE, Michel MALINGRE, Olivier FOUR, Anne-Marie GALLIMARD, Maryline GIRARD, Stéphane LACOSTE, Nicolas MEYFROODT, Dorothee OULIE, Nicolas TAGUAY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : 6- Lisa CODET, Virginie COUTINHO, Abdoulaye DIATTA, Carine FRAISSE, Ronald GEORGES, Sayed RUNJANALLY,

Absents donnant pouvoir : 3- Céline FOURQUAUX à Michel MALINGRE, Sandra ORLUC à Olivier FOUR, Sylvia WARNER à Denis DUBOSQUELLE

Secrétaire de séance : Denis DUBOSQUELLE

OBJET : Ouverture d'une participation du public par voie électronique sur l'autorisation environnementale relative au renouvellement de l'autorisation d'exploiter le système d'assainissement de Neuilly en Thelle

Par arrêté préfectoral en date du 1^{er} avril 2025, M. le Préfet du Val d'Oise a procédé à l'ouverture d'une participation du public par voie électronique sur l'autorisation environnementale relative au renouvellement de l'autorisation d'exploiter le système d'assainissement de Neuilly en Thelle.

Cette participation a lieu du lundi 5 mai au mercredi 4 juin 2025 inclus, en application des dispositions prévues par le Code de l'environnement.

Le dossier de demande de renouvellement de l'autorisation environnementale est consultable sur le site internet de l'Etat dans l'Oise :

<https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/L-eau-et-les-milieux-aquatiques/Reglementation-et-procedures/Decisions-administratives/Consultation-du-public/Consultation-en-cours>

Le Conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

Emettre un avis favorable sur la demande relative au renouvellement de l'autorisation d'assainissement de Neuilly en Thelle.

Envoyé en préfecture le 07/06/2025

Reçu en préfecture le 07/06/2025

Publié le

ID : 095-219500584-20250605-2025_38-DE

LE CONSEIL EMET UN AVIS FAVORABLE à l'unanimité

Fait à Bernes sur Oise, le 5/6/2025

Vu pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,

Le Secrétaire

Olivier ANTY

Denis DUBOSQUELLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le biais du site www.telerecours.fr et ce en application de l'article R.421-1 du code de justice administrative.